

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 octobre 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 14 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Madame le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des employés de la MRC ainsi que deux journalistes sont également présents.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 14 h.

2019-R-AG249

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 octobre 2019

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-R-AG250

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 septembre 2019

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 11 septembre au 8 octobre 2019

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 11 septembre au 8 octobre 2019 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-R-AG251

Autorisation – Processus de dotation et embauche – Ressource technique ou professionnelle au service de génie municipal

Considérant le nombre de dossiers actuellement actif au service de génie municipal de la MRC et les mandats qui seront octroyés dans les prochains mois;

Considérant qu'après analyse du cahier de commandes, l'ajout d'une ressource au service de génie municipal, un technicien en génie civil ou un ingénieur civil, s'avérerait utile pour la réalisation des mandats donnés à ce service;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 octobre 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le lancement d'un processus de dotation pour le recrutement d'une ressource technique ou professionnelle au service de génie municipal de la MRC. Il est également résolu d'autoriser la direction générale à créer un comité de sélection pour cette dotation et à procéder à l'embauche du candidat retenu suite à la sélection, pour entérinement ultérieur par le Conseil.

ADOPTÉE

2019-R-AG252

Avis de motion – Règlement numéro 2019-339 « Règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant les règlements 97-103, 98-106 et 2008-195 »

Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin, qu'un projet de règlement portant le numéro 2019-339 « Règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant les règlements 97-103, 98-106 et 2008-195 » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2019-339 « Règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant les règlements 97-103, 98-106 et 2008-195 »

Le projet de règlement numéro 2019-339 « Règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant les règlements 97-103, 98-106 et 2008-195 » est déposé et présenté aux membres du Conseil, pour adoption à une séance ultérieure.

2019-R-AG253

Modification au contrat 190225 « Services professionnels – Réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes » – Fusion du cabinet Lapointe Beaulieu avocats à l'étude d'avocats RPGL

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de prendre acte de la fusion du cabinet Lapointe Beaulieu avocats à l'étude d'avocats RPGL, modifiant ainsi le nom de la firme à qui le contrat 190225 avait été octroyé par la résolution 2019-R-AG074.

ADOPTÉE

CONSEIL

2019-R-AG254

Appui au Syndicat de l'UPA de La Vallée-de-la-Gatineau – Projet de travailleurs de rang en milieu agricole de l'organisme Écoute agricole des Laurentides

Considérant la demande d'appui présentée par le Syndicat de l'UPA de La Vallée-de-la-Gatineau afin de soutenir leur projet de travailleurs de rang en milieu agricole;

Considérant que le service de travailleur de rang, parrainé par l'organisme Écoute agricole des Laurentides, s'avère un outil efficace eu égard à la détresse psychologique, le stress et autres problèmes de santé mentale et physiques qui seraient présents chez une proportion élevée de producteurs agricoles, selon les informations obtenues du Syndicat de l'UPA de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que ce service répond à un besoin au sein de la communauté agricole et qu'il devrait être étendu afin de répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs de l'Outaouais et des Laurentides.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer le projet de travailleurs de rang en milieu agricole mis en place à l'organisme Écoute agricole des Laurentides, afin que ce service puisse être offert à l'ensemble des producteurs agricoles de l'Outaouais et des Laurentides.

ADOPTÉE

2019-R-AG255

Demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Dotation d'un poste de gestionnaire dédié à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, Services Québec

Considérant que le premier ministre a manifesté l'intention dans sa campagne électorale et depuis son élection d'établir en région plusieurs postes de l'appareil gouvernemental, évoquant un nombre de 5000 postes à plusieurs reprises;

Considérant que la situation dans les bureaux des différents ministères dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est plutôt contraire à cette volonté ces dernières années, les bureaux se vidant pour des postes établis dans l'Outaouais urbain;

Considérant que cette situation prévaut notamment dans les bureaux de Service Québec à Maniwaki, le poste de gestionnaire local n'ayant pas été remplacé depuis la retraite du directeur en place en 2014;

Considérant que le poste de gestionnaire local a été remplacé par un poste de gestionnaire responsable à la fois du bureau de Papineauville et de Maniwaki, bureaux séparés par une très grande distance (plus de 200 kilomètres);

Considérant que l'actuelle détentrice de ce poste aurait annoncé son départ et que cette vacance au poste serait un moment opportun pour redéfinir les choses et permettre le retour vers une gestion de proximité dans chacun des points de service;

Considérant qu'il a été démontré avec une analyse rigoureuse des résultats des indicateurs de performance que l'utilisation des sommes allouées et le nombre de parcours financés dans la Vallée-de-la-Gatineau ont dramatiquement chuté depuis l'abolition d'une direction locale exclusive à Maniwaki;

Considérant que la MRCVG se retrouve au 102^e rang des 104 MRC du Québec quant à son indice de vitalité économique, situation qui requiert une attention particulière en matière de services de proximité de la part du MTESS.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, d'exiger l'ouverture d'un poste de gestionnaire dédié exclusivement au bureau de Services Québec de Maniwaki et ayant un port d'attache à Maniwaki dès l'automne 2019;

- De transmettre copie de la présente résolution au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, M. Robert Bussière, au député de Chapleau, M. Mathieu Lévesque ainsi qu'au directeur régional de Services Québec de l'Outaouais, M. Alain Ranger;
- De transmettre copie de la présente résolution aux MRC de l'Outaouais ainsi qu'à la Ville de Gatineau pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-R-AG256 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 septembre au 15 octobre 2019

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2019, totalisant un montant de 312 303,25 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG257 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 septembre au 15 octobre 2019

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2019, totalisant un montant de 309 327,28 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG258 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 octobre 2019

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 octobre 2019 totalisant un montant de 238 267,63 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG259 Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 18 septembre au 15 octobre 2019

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 18 septembre au 15 octobre 2019, totalisant un montant de 40 309,54 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG260 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 15 octobre 2019

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 15 octobre 2019 totalisant un montant de 4 444,60 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG261 Octroi de contrat – Travaux d'aménagement extérieur au siège social de la MRC (réfection du trottoir)

Considérant la recherche de prix réalisée auprès de trois (3) fournisseurs pour des travaux d'aménagement extérieur au siège social de la MRC (réfection du trottoir);

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit celle de Constructions Progénik inc., au coût de 9 496,00 \$ (avant taxes), laquelle a été trouvée conforme.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un contrat à Construction Progénik inc., au coût de 9 496,00 \$ avant taxes pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur au siège social de la MRC (réfection du trottoir), conditionnellement à ce que les travaux soient réalisés avant le 31 décembre 2019, et autorise la préfète et la directrice générale à signer tout document relatif à cet octroi de contrat.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROTECTION POLICIÈRE

2019-R-AG262

Adoption – Rapport annuel d'activités du comité de Sécurité publique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Considérant les priorités déterminées par le comité de Sécurité publique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

Considérant la rédaction du rapport annuel d'activités du comité de Sécurité publique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau réalisée conjointement par la Sûreté du Québec et la MRC pour la période visée, en suivi des priorités déterminées;

Considérant que les membres du comité de Sécurité publique ont pris connaissance dudit rapport à l'occasion la rencontre tenue le 19 septembre 2019 et qu'ils en recommandent l'adoption par le Conseil de la MRC pour transmission au ministère de la Sécurité publique.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le rapport annuel d'activités du comité de Sécurité publique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 tel que présenté, et demande à la direction générale de la MRC de transmettre copie de ce rapport au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ CIVILE

2019-R-AG263

Adoption du Plan de sécurité civile des Territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant l'adoption du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre par le gouvernement du Québec* (ci-après le Règlement);

Considérant que malgré la situation géographique particulière des territoires non organisés (TNO), son absence de compétence à l'égard des infrastructures présentes dans ces territoires (chemins, ponts...) ainsi que l'absence de résident permanent dans les TNO (source : Recensement de 2016), la MRC, qui agit à titre de municipalité locale pour les TNO, est tenue de se conformer à ce Règlement;

Considérant que la compétence relative aux chemins et aux ponts, dans les TNO, est sous la compétence du MFFP et qu'une collaboration sera donc nécessaire en cas de sinistre, malgré l'adoption du Plan de sécurité civile de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que des ententes ont été conclues avec les municipalités de Cayamant et Grand-Remous afin de permettre l'utilisation de leurs installations pour y établir des centres d'hébergement temporaire ainsi qu'un centre de coordination en cas de sinistre et de panne de courant prolongée, la MRC ne disposant pas des ressources matérielles exigées par le Règlement;

Considérant la volonté de la MRC d'accompagner les villégiateurs, pourvoyeurs et autres utilisateurs des TNO en cas de sinistre, en respect des rôles et des responsabilités de chacun des acteurs impliqués;

Considérant que la MRC a procédé à la rédaction d'un Plan de sécurité civile, conformément aux instructions du ministère de la Sécurité civile.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Plan de sécurité civile des territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tel que présenté, et autorise la direction de la gestion du territoire à réaliser tous les suivis relatifs à la mise en place de ce Plan.

ADOPTÉE

TRANSPORT EN COMMUN

2019-R-AG264

Guichet unique des transports adapté et collectif Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) – Approbation des prévisions budgétaires 2020

Considérant l'entente de gestion en vigueur entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) mandatant ce dernier en matière de transport collectif et adapté;

Considérant qu'il convient d'adopter les prévisions budgétaires 2020 du mandataire, lesquelles sont établies conformément à ce qui est requis par les programmes de subventions gouvernementales auxquels la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a accès pour les transports collectifs.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve les prévisions budgétaires 2020 du GUTAC-VG telles que présentées.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-R-AG265

Autorisation – Préparation et signature d'une demande de modification de certificat d'autorisation

Considérant la résolution 2019-R-AG186 adoptée par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2019, prévoyant l'octroi d'un contrat à Solinov pour réaliser notamment les actions suivantes, en accompagnement à l'implantation du projet d'agrandissement du lieu de compostage de la MRCVG à Kazabazua :

- Une étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs;
- Un accompagnement aux plans et devis;
- La préparation de la demande d'autorisation au MELCC;
- La préparation de la demande détaillée de subvention au PTMOBC;
- La déclaration des GES;

Considérant le concept d'aménagement du site qui a été accepté;

Considérant la finalisation des études et des validations de tonnages nécessaires à la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC;

Considérant la recommandation du comité de l'environnement en ce sens lors de sa rencontre du 3 octobre 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser SOLINOV à préparer et à présenter une demande de modification de son certificat d'autorisation de compostage au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) pour le projet intitulé « Agrandissement du lieu de compostage de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande de modification au certificat d'autorisation » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau situé à Kazabazua;
- D'autoriser SOLINOV à agir en son nom pour préparer et signer tous les documents faisant partie de ladite demande de modification du certificat d'autorisation ainsi que pour toutes les communications avec le MELCC relatives à cette demande.

ADOPTÉE

2019-R-AG266

Avis de motion – Règlement numéro 2019-337 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire »

Avis est donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, qu'un projet de règlement portant le numéro 2019-337 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure, avec la modification proposée à l'article 4(2) dudit projet de règlement. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2019-337 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire »

Le projet de règlement numéro 2019-337 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire » est déposé et présenté aux membres du Conseil, pour adoption à une séance ultérieure.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2019-R-AG267

Adoption du Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale dans la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2019-2020 – Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS)

Considérant que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) déploie de nombreuses mesures, dont la mesure 11, via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

Considérant que la mesure 11 vise à poursuivre les Alliances pour la solidarité et à soutenir les projets locaux et régionaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant qu'en Outaouais, l'application de la mesure 11 a été confiée à la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) dans le cadre d'un plan de travail entériné par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);

Considérant que le montant attribué pour la mise en place de la mesure 11 pour l'Outaouais est de 5 139 383 \$ et de 855 089 \$ pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période 2018-2023;

Considérant que la CPO a identifié 6 priorités:

- L'accès à des aliments sains et abordables à proximité;
- L'accessibilité à un logement de qualité à un prix abordable;
- L'accessibilité aux transports;
- L'accessibilité à des services de proximité;
- La réussite éducative de 0 à 20 ans et la persévérance scolaire;
- La lutte à l'itinérance;

Considérant qu'au niveau local (MRC et Ville) les Tables de développement social (TDS) se sont vues confier par la CPO le mandat suivant :

- Animer et soutenir leurs milieux à titre de Table locale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- Adopter les priorités territoriales;
- Élaborer les plans d'action locaux concertés;
- Accompagner et supporter les organismes locaux;
- Participer à la rédaction des rapports annuels locaux;

Considérant qu'il existe deux (2) catégories de projets, soient :

1. Les projets concertés et intégrés au sein d'un Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAL-SIS)
2. Les projets de la communauté s'inscrivant dans les priorités locales;

Considérant que la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau a élaboré le Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale avec les soixante-huit (68) organisations membres au cours des deux (2) dernières années;

Considérant la recommandation du financement de quatre (4) projets concertés analysés par un comité de sélection composé de trois (3) organismes du milieu, du chargé de projet de la CPO et d'une citoyenne :

1. Aide Parents (55 192 \$);
2. Forum pour le logement et l'habitation dans la Vallée-de-la-Gatineau (6 200 \$);
3. Démarrage de la pédiatrie sociale (31 500 \$);
4. Consolidation de l'offre alimentaire dans la Vallée-de-la-Gatineau (79 300 \$);

Considérant que la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau s'engage à travailler au cours de la prochaine année avec les partenaires du milieu l'élaboration du Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale 2020-2023;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1^{er} octobre 2019 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adopte le Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale 2019-2020 (172 192 \$);
- Que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau réserve le résiduel du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour le Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale 2020-2023 qui sera déposé en juin 2020 (682 897 \$).

Que la MRC nomme la préfète Mme Chantal Lamarche et la directrice générale Mme Lynn Kearney à titre de signataires de l'entente spécifique pour les projets soutenus par la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Incorporation de la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG)

Les membres du Conseil sont informés de l'incorporation de la TDSVG et de l'élection des membres composant son conseil d'administration suite à l'assemblée générale annuelle tenue le 9 octobre 2019.

2019-R-AG268

Appui – Résolution CM-2019-09-255 MRC d'Autray – Sécurité publique, desserte policière du secteur Brandon

Considérant la demande d'appui présentée par la MRC d'Autray, relativement à la fermeture annoncée d'un poste de la Sûreté du Québec sur son territoire, situé à Ville Saint-Gabriel;

Considérant que la fermeture de ce poste aurait un impact négatif sur la qualité de la desserte policière offerte;

Considérant que les municipalités contribuent pour près de la moitié du coût de la desserte policière assurée par la Sûreté du Québec, et qu'à ce titre, elles devraient pouvoir être impliquées dans des décisions aussi importantes que l'organisation de la desserte policière sur leurs territoires;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa rencontre tenue le 1^{er} octobre 2019 dans ce dossier.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution CM-2019-09-255 adoptée par le Conseil de la MRC d'Autray concernant son opposition à la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Ville Saint-Gabriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-R-AG269

Adoption – Projet de règlement 2019-338 « Modifiant le règlement no. 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'intégrer la cartographie et le rapport visant une partie des zones à risques d'inondation sur le territoire de la ville de Maniwaki au schéma d'aménagement de la MRC actuellement en vigueur »

Considérant que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

Considérant que la Municipalité régionale de comté a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement;

Considérant que la plus récente cartographie des zones à risques d'inondation de la rivière Gatineau et de la rivière Désert et démontrant les crues vicennales et centennales pour la Ville de Maniwaki a été établie en octobre 1979;

Considérant toutes les démarches qui ont été entreprises par la Ville de Maniwaki depuis 2015 et la production d'un rapport sur la délimitation des zones à risques d'inondation sur le territoire de la Ville de Maniwaki par la firme BluMetric Environnement;

Considérant que la Ville de Maniwaki a mandaté la firme AquaSphera afin de procéder à la révision de son rapport de délimitation des zones à risques d'inondation datant de 2015 afin de tenir compte des recommandations du MDDELCC en lien avec les nouvelles données soumises par Hydro-Québec;

Considérant que le MDDELCC a procédé à l'étude du rapport révisé et recommande l'intégration des données et des cotes au schéma d'aménagement;

Considérant que la Ville de Maniwaki a demandé par voie de résolution à la MRC de modifier son schéma d'aménagement en vigueur afin d'intégrer le rapport révisé de mars 2019 concernant la délimitation des zones à risque d'inondation sur le territoire de la Ville de Maniwaki;

Considérant que le comité d'aménagement et de développement de la MRC a recommandé au Conseil de la MRC, lors de la séance du 3 septembre 2019, d'adopter un avis de motion afin d'intégrer la cartographie et le rapport visant une partie des zones à risques d'inondation sur le territoire de la ville de Maniwaki au schéma d'aménagement de la MRC actuellement en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion présentant le présent projet de règlement a dument été donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2019;

Considérant qu'une copie du projet de règlement 2019-338 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 15 octobre 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le projet de règlement 2018-338 tel que présenté ainsi que le document portant sur la nature des modifications l'accompagnant. Il est également résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la modification proposée.

ADOPTÉE

2019-R-AG270

Règlement modificateur 2019-338 – Assemblée publique de consultation – Date – Heure – Lieu

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Mme Lynn Kearney, le pouvoir de définir la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation, pour le règlement 2019-338 « Modifiant le règlement no. 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'intégrer la cartographie et le rapport visant une partie des zones à risques d'inondation sur le territoire de la ville de Maniwaki au schéma d'aménagement de la MRC actuellement en vigueur ».

ADOPTÉE

2019-R-AG271

Certificat de conformité – Règlement no. 2019-073 – Municipalité de Blue Sea

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2019-73 modifiant le règlement de zonage no. 93-03-15 (B) de la municipalité de Blue Sea;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2019-073 modifiant le règlement de zonage no. 93-03-15 (B), adopté par le conseil de la municipalité de Blue Sea et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2019-R-AG272

Certificat de conformité – Règlement no. 192-2019 – Ville de Gracefield

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 de la municipalité de Gracefield (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter la classe d'usage H1 à l'intérieur de la zone V178 pour autoriser les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 de la municipalité de Gracefield (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter la classe d'usage H1 à l'intérieur de la zone V178 pour autoriser les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield, et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2019-R-AG273

Certificat de conformité – Règlement no. 193-2019 – Ville de Gracefield

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 de la municipalité de Gracefield (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 de la municipalité de Gracefield (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement, adopté par le conseil de la Ville de Gracefield, et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2019-R-AG274

Modification de la résolution 2019-R-AG188 « Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire et répondant pour la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG), dans le cadre de la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) » – Retrait des frais de gestion

Considérant la résolution 2019-R-AG188 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2019 concernant l'acceptation du rôle d'organisme fiduciaire et répondant pour la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG), dans le cadre de la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Outaouais (CISSSO);

Considérant que dans le montage financier indiqué à cette résolution, un montant de 1 839,60 \$ avait été prévu pour des frais de gestion;

Considérant que ces frais ne peuvent être inclus au financement reçu et doivent donc être retirés du montant total octroyé par le CISSSO, ce dernier étant donc de 26 280 \$ plutôt que de 28 119,60 \$.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2019-R-AG188 afin d'y indiquer que le financement rendu disponible par le CISSSO via la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (sécurité alimentaire) et de 26 280 \$.

ADOPTÉE

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

2019-R-AG275

TPI – Autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage – Lot sans désignation cadastrale (propriété du Gouvernement) Ville de Gracefield

Considérant qu'une demande d'utilisation du territoire public a été présentée par Mme Hélène Paquin afin d'obtenir une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage, lot sans désignation cadastrale, propriété du Gouvernement, Ville de Gracefield;

Considérant que la demande d'autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage est pour construire un bout de chemin (au nord du lot # 5 694 397) afin que Mme Paquin puisse se rendre à son terrain lot numéro 5 694 400 du cadastre du Québec situé dans la Ville de Gracefield d'une longueur approximative de 150 mètres et d'une largeur maximale de 15 mètres;

Considérant les obligations du bénéficiaire, prévues à l'autorisation qui sera émise par le service des TPI, notamment celle d'obtenir une autorisation écrite afin de pouvoir passer sur le terrain de monsieur Serge Caron;

Considérant la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 30 septembre 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipales de la MRCVG à émettre une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage sur le numéro de lot sans désignation cadastrale, propriété du Gouvernement, Ville de Gracefield à Mme Hélène Paquin pour la construction d'un bout de chemin d'une longueur d'environ 150 mètres et d'une largeur maximale de 15 mètres afin de lui permettre de se rendre à son terrain lot numéro 5 694 400 du cadastre du Québec, Ville de Gracefield, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRC.

ADOPTÉE

2019-R-AG276

TPI – Autorisation d'amélioration et d'entretien d'un chemin multiusage – Lot 3 318 778 (propriété du Gouvernement), municipalité de Montcerf-Lytton

Considérant la demande déposée par Louisiana Pacifique au service des TPI en date du 24 septembre 2019;

Considérant que le chemin, d'une longueur de 290 mètres, est déjà existant;

Considérant que ce chemin donne accès à un bloc de TPI auparavant inaccessible;

Considérant la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 30 septembre 2019.

En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivet, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le service des terres publiques intramunicipales de la MRCVG à émettre une autorisation d'amélioration et d'entretien d'un chemin multiusage (lot 3 318 778) à Louisiana Pacific, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRC.

ADOPTÉE

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES – PARC RÉGIONAUX

2019-R-AG277

Parc linéaire – Octroi de contrat 191009 MRCP-1803SL – Travaux de réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs (secteur Low)

Considérant que l'appel d'offres 191009 MRCP-1803 SL « Travaux de réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs (secteur Low) » a été lancé et conduit selon les

dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, une soumission a été jugée non conforme et trois soumissions ont été trouvées conformes et accompagnées des documents exigés par l'appel d'offres;

Considérant que la soumission conforme la plus basse s'est avérée celle de Construction Edelweiss au coût de 115 662,16 \$, avant les taxes.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 191009 MRCP-1803SL « Travaux de réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs (secteur Low) » à Construction Edelweiss, au coût de 115 662,16 \$ (avant taxes) et autorise la préfète et la directrice générale à signer tout document relatif à cet octroi de contrat.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune question sur la correspondance.

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC

Aucune question du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-R-AG278

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 14 h 14.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière